



FLASH N°09 - 07 /03/2016

## Taxe kilométrique : Etat des lieux au 7 mars 2016

Dans le cadre de l'engagement pris envers l'ensemble des acteurs belges du secteur Transport & Logistique de communiquer, en toute honnêteté et transparence, les dernières évolutions du dossier de la taxe kilométrique (voyez nos précédents flashes et notre site web [www.uptr.be/fr/taxe-kilometrique](http://www.uptr.be/fr/taxe-kilometrique)), l'UPTR tient à vous informer des éléments officiels suivants :

### **1° Accès au marché du système de péage électronique belge**

Malgré la publication des « *domain statement* » dans les trois régions du pays, en ce lundi 7 mars 2016, le site web de Viapass (<http://www.viapass.be/fr/eets/>) ne précise toujours pas qu'un autre opérateur que Satellic sera agréé avant la date du 1<sup>er</sup> avril 2016 ...

Même s'il est vraisemblable que des recours judiciaires seront encore déposés dans les jours à venir, notamment pour dénoncer le monopole dont continue de bénéficier Satellic pour la distribution des boîtiers OBU de perception de la taxe kilométrique, l'UPTR s'estime être dans l'obligation vis-à-vis des transporteurs de tirer les (tristes et regrettables) constats suivants :

- **L'UPTR ne peut aujourd'hui plus se permettre d'encore spéculer sur les actions en cours ou à venir d'AXXES et/ou d'autres prestataires de services de péage pour contrecarrer le monopole que les autorités régionales ont mis en place au profit de Satellic !**
- **L'UPTR ne peut faire prendre aucun risque aux transporteurs belges, à cause de son positionnement idéologique intransigeant contre cette taxation kilométrique (*qui ne constituera jamais rien d'autre qu'une brutale ponction fiscale à charge du secteur transport et logistique*).**
- **L'UPTR ne peut pas exiger des transporteurs qu'à défaut d'avoir équipé leur(s) camion(s) de boîtiers OBU Satellic, ils se voient contraints de payer 1.000 € d'amende administrative pour chaque infraction constatée ...**

### **➔ L'UPTR doit donc se résoudre à inviter les transporteurs à s'équiper des boîtiers OBU de l'opérateur monopolistique Satellic.**

- ➔ L'UPTR se résigne à inviter les transporteurs à procéder au dépôt de la caution (récupérable) exigée par Satellic, de 135 € par boîtier OBU, et à ensuite choisir l'option du « prépaiement » (min. 50 € et max. 500 €) par boîtier OBU.
- ➔ Pour ce faire, les transporteurs doivent nécessairement s'enregistrer et introduire les données de leur(s) véhicule(s) :
  - soit via internet et le 'portail des utilisateurs' ('Road User Portal') : <https://rup.satellic.be/>
  - soit auprès d'un des 'point de service' : <https://satellic.be/fr-BE/abouttoll/registration>

**Dans le combat que l'UPTR entend mener jusqu'au 1<sup>er</sup> avril 2016 (et même après !), il est essentiel que ni l'UPTR, ni ses transporteurs (membres et sympathisants) ne soient pris en défaut de ne pas remplir leurs obligations légales !**

Cet 'état des lieux' au 7 mars 2016 s'inscrit dans le cadre de la mission légale d'information qu'une fédération professionnelle se doit de réaliser.

## **2° « Non-interopérabilité » du système Satellic de taxation kilométrique en Belgique**

La fédération espagnole FENADISMER (membre de l'UETR !) avait déjà dénoncé l'obligation faite aux entreprises étrangères de s'équiper de l'OBU belgo-belge de Satellic pour rouler en Belgique alors que les camions européens sont généralement déjà équipés de boîtiers OBU « interopérables », permettant le paiement des péages dans plusieurs pays européens.

La FENADISMER estime également anormal qu'il ne soit pas possible de payer un passage sporadique par la Belgique via internet ou via une borne de paiement à la frontière (comme c'est le cas dans le système MAUT Allemand) et qu'il faille d'office décaisser 135 € pour s'équiper d'un boîtier OBU Satellic !

Nos confrères de la fédération espagnole ont, ce jour, demandé aux autorités régionales le report de l'entrée en vigueur de la taxe kilométrique dans l'attente d'une solution interopérable pour le paiement de la taxe kilométrique belge.

## **3° « Manque de fiabilité » des boîtiers OBU Satellic**

Après l'UPTR (*et même TLV, pourtant partenaire commercial de Satellic !!!*), TLN, la fédération néerlandaise a dénoncé les problèmes de fiabilité du système Satellic (*instabilité du système et problème de géolocalisation incorrecte*) et pointé des problèmes de retard dans les livraisons de boîtiers OBU.

Pour ces raisons, la fédération hollandaise TLN réclame un report de l'introduction de la taxe kilométrique belge.

De son côté, l'UPTR continue(ra) de relayer à Viapass tous les problèmes rencontrés par les transporteurs avec leurs boîtiers OBU, leur commande, leur installation ou leur utilisation.

S'agissant de l'utilisation des boîtiers OBU Satellic, Viapass a précisé à l'UPTR qu'il était « **normal** » qu'**un boîtier OBU Satellic, installé dans l'allume-cigare, s'arrête parfois automatiquement après seulement une dizaine de minutes d'arrêt du camion et cela pour la raison qu'il se vide de sa batterie ...**

**Il appartient au chauffeur de systématiquement vérifier que le voyant vert est bien allumé !**

## **4° Facturation et comptabilité de la taxation kilométrique**

Via le 'portail des utilisateurs', les transporteurs peuvent télécharger 6 documents en format pdf. Par camion, il s'agit de 3 documents comptables et de 3 relevés

- ✓ 1 Facture pour les km parcourus en Région Wallonne
- ✓ 1 Avis de taxation pour les km parcourus en Région flamande
- ✓ 1 Avis de taxation pour les km parcourus en Région bruxelloise
- ✓ Un récapitulatif
- ✓ Un relevé détaillé (en anglais)
- ✓ Un relevé récapitulatif de la flotte

→ <https://www.satellic.be/fr-BE/downloads/documents-pour-les-taxes-et-indemnisations>

L'UPTR a relevé et dénonce que ces documents ne sont téléchargeables que par camion, **PAS par client !**

Cela signifie que du point de vue comptable, il y a **3 pièces comptables à imputer PAR camion !!!**

Pour l'UPTR, il s'agit là, ni plus ni moins d'une histoire (comptable) de fou ...

Plus fou encore : du relevé détaillé (en anglais), l'UPTR tire le constat **qu'il est parfaitement impossible de vérifier l'exactitude de la taxation.**

Les transporteurs sont gentiment priés de prendre pour argent comptant ce qu'on leur impose comme taxe kilométrique.

Il n'y a aucune précision quant au lieu d'entrée d'un camion sur une route à péage, ni quant au lieu précis de sa sortie du réseau soumis à taxation !

Les transporteurs sont privés du droit (légitime aux yeux de l'UPTR) de vérifier si ce qu'on leur demande de payer correspond à la réalité de leurs trajets.

Il s'avère encore que Satellic n'offre aucune possibilité d'exportation informatique (via par exemple un fichier Excel) qui permettrait une quelconque comparaison avec les données de géolocalisation des logiciels embarqués dans les camions ...

Pour l'UPTR, cette impossibilité de vérifier les données, apparaît comme une raison supplémentaire justifiant, à elle seule, un report de l'entrée en vigueur de « **cette** » taxation kilométrique.

Comme les fédérations hollandaise et espagnole et, pour les mêmes raisons que ses consœurs-fédérations, **l'UPTR a donc aussi demandé le report** de l'entrée en vigueur de cette taxe kilométrique belgo-belge !

A suivre ...

*Michaël Reul*  
Secrétaire général